

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2022 à 19h00
Convocation du 28/09/2022

Président : Armelle PONCET

Secrétaire de séance : Marie-Claire VIRIEUX

Présents : Armelle PONCET, Marie-Claire VIRIEUX, Dominique GIRARD, Yvonne FREMONT, Philippe VARIN, Frédéric BRUERE, Magalie MARTIN, Isabelle JOREAU, Vincenzo AGRELO, Olivier CHARRIER et Mireille FOURMOND.

Absents : Christophe GAINON et Frédéric BRUERE

Bons pour pouvoirs : Christophe GAINON à Isabelle JOREAU
Frédéric BRUERE à Dominique GIRARD

Ordre du jour :

- Saumur Agglo rapport d'activités 2021,
- Décision modificative,
- Gîte équestre,
- Affaires diverses,

Alice, adjoint administratif, explique la nouvelle procédure pour la publicité du compte-rendu de séance de conseil municipal. Chaque compte-rendu sera mis en ligne le mois d'après la réunion, après validation du conseil municipal.

Après approbation du compte-rendu de la dernière séance, le conseil municipal a étudié les sujets suivants :

DCM 2022-31 RAPPORT D'ACTIVITE 2021 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE

Conformément à la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 (article 40) relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, parue au Journal Officiel du 13 juillet 1999.

En application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le rapport d'activités 2021 de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a fait l'objet d'une communication au conseil municipal de la commune de la BREILLE-LES-PINS, en sa séance publique du 4 octobre 2022, au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ont été entendus.

Arrivée de Madame Isabelle JOREAU.

DCM 2022-32 DECISION MODIFICATIVE

Madame le Maire expose au conseil municipal que les crédits prévus au chapitre 41 sont insuffisantes pour régulariser l'avance versée au compte 238.

Il est proposé la décision modificative suivante :

Chapitre 041 dépense + 11 801,55 €

041 recette + 11 801,55€

- Les opérations comptables à émettre pour solder le compte 238 :
 - Mandat ordre budgétaire - 041-2184 : 11 801,55 € + 2 360,31 € TVA
 - Titre ordre budgétaire - 041-238 : 11 801,55 € HT
 - Titre ordinaire 238 : 2 360,31 € TVA

Le conseil municipal, après avoir délibéré, valide la réalisation des écritures indiquées ci-dessus et autorise la décision modificative sus indiquée.

DCM 2022-33 TARIFS DU GÎTE EQUESTRE ET TOURISTIQUE DE LA BREILLE-LES-PINS

La commission tourisme s'est réunie lundi 19 septembre 2022 afin de revoir les tarifs du gîte équestre et touristique jugés trop élevés. En effet les tarifs avaient été fixés initialement pour une capacité de 24 personnes.

De ce fait, Madame le Maire propose de fixer les tarifs de la halte équestre – « gîte » à compter de ce jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, FIXE les tarifs suivants :

Chambre 2 personnes
1 nuit : 75 €

Chambre 4 personnes
1 nuit : 95 €

Dortoir 1 personne
1 nuit : 30 €

Dortoir complet 6 personnes
1 nuit : 150 €

Gîte complet
1 nuit : 700 €
2 nuits : 1.050 €
3 nuits : 1.300 €
4 nuits : 1.550 €
5 nuits : 1.800 €
6 nuits : 2.000 €
8 nuits : 2.285 €
9 nuits : 2.570 €
10 nuits : 2.855 €
11 nuits : 3.140 €
12 nuits : 3.425 €
13 nuits : 3.710 €

Accueil cheval
1 nuit : 15 €

*** Pour le gîte complet pour une réservation au-delà de 14 nuits, il faudra contacter la mairie au 02.41.52.02.82.**

- * Capacité maximum 15 personnes.
- * Une taxe de séjour redevable par personne et par nuit. (Révisable chaque année avec les tarifs en vigueur votés par la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire)
- * Caution demandée : Pour 1 chambre 300 €, pour le gîte complet 2.000 €.

QUESTIONS DIVERSES

Concernant le gîte équestre et touristique :

Monsieur Dominique GIRARD, premier adjoint informe le conseil municipal :

- qu'une clôture va être installée autour du terrain destiné à accueillir les chevaux de la halte équestre.
- que deux présentoirs seront installés dans le gîte dans le couloir

Compte-rendu des commissions :

- Bulletin : il est en élaboration. Prochaine réunion le lundi 24 octobre à 11 heures.
- Embellissement : En raison des économies énergétiques en ce qui concerne les illuminations de Noël il n'y aura plus de traversées. Il y aura juste la cabane et la place qui seront décorés. Prochaine réunion prévue le samedi 5 novembre.
- Chemins : Presque tous les chemins ont été répertoriés et vont être remis en état pour des raisons de sécurité lorsqu'il y a des incendies.

Un arbre, une naissance : il y a eu 8 naissances depuis l'année dernière. Une commande d'arbres va être effectué et les plantations auront lieu en novembre.

Restaurant scolaire : La société Sodexo nous informe d'une hausse considérable des prix à partir de juin 2023.

Madame le Maire souhaite étudier la proposition de la société Restauria, autre société de restauration, afin de trouver une solution pour que le prix des repas de l'école ne soient pas trop augmentés à la rentrée prochaine.

Participation de la commune au Pays Allonnais pour le RAM : il est de 166,38 € pour l'année 2021.

Pêche : Madame le Maire demande au conseil municipal s'il a pris connaissance de la convention et des statuts pour l'éventuelle création de l'association de pêche.

Certains élus souhaitent en parler plus précisément avec les futurs membres. Une réunion est prévue mercredi 2 novembre à 18h30 afin de faire le point.

Plan d'eau des Loges : Pour des raisons de sécurité, Madame le Maire souhaite installer des barrières et des panneaux sur le site, afin qu'il ne soit plus accessible aux véhicules.

Vœux du Maire : Prévus mercredi 11 janvier à 19 heures.

La séance est levée à 20h50. La prochaine réunion est prévue mardi 8 novembre à 19 heures.

Le Maire

The image shows a handwritten signature in black ink to the left of a blue circular official seal. The seal features a central emblem and the text "MAIRIE DE LA BREILLE-LES-PINS" around the perimeter.

Remarque :

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "L. J. J.", written over a horizontal line.

Compte-rendu approuvé par le conseil municipal le : 8 / 11 / 2022

Mise en ligne le : 11 / 11 / 2022